# Syndicats mixtes. Réunion en téléconférence (non)

## Revue - Intercommunalité

### Source - JO AN - JO Sénat

L’ensemble des EPCI à fiscalité propre peut désormais se réunir par téléconférence. Il n'en va pas de même concernant les syndicats mixtes (

*JO*

Sénat,

10.12.2020, question n° 18470, p. 5895).